

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET]

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 28/04/2023 20:43

POUR la période complémentaire de chasse du blaireau est nécessaire et indispensable c 'est le seul moyen non seulement de reguler cette population mais aussi d' en assurer son suivi.